

Encouragée par le gouvernement, la méthanisation est-elle une énergie verte si écologique ?

L'accident du méthaniseur de Châteaulin, dans le Finistère, durant l'été 2020, a créé un précédent alimentant l'opposition à ces projets, pourtant encouragés par le gouvernement pour la transition énergétique.



Présentée comme une source d'énergie renouvelable, la méthanisation est pourtant souvent contestée lors de l'implantation des projets comme ici, à Corcoué-sur-Logne (Loire-Atlantique). La pollution liée à une unité de méthanisation à Châteaulin, il y a un an, n'a pas amélioré l'image de la filière. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

C'était à peine un mois après l'accident. Entouré de ses adjoints et des conseillers, dans la salle du conseil municipal de Commanda, commune d'un peu plus de mille habitants au cœur des monts d'Arrée (Finistère), le maire a décidé de déposer une motion, demandant "**que des normes contraignantes et efficaces soient imposées pour garantir la sécurité environnementale autour des méthaniseurs industriels et agricoles, qu'ils soient en service ou à venir**". L'accident de Châteaulin, un mois plus tôt, était dans toutes les têtes.

Ce jour d'août 2020, une fuite dans une unité de méthanisation de Châteaulin, située en bord de rivière, contaminait l'eau pompée pour la distribution d'eau potable. *Ouest-France* titre "La pollution de l'eau du robinet touche 180 000 personnes dans le Finistère", et l'information fait le tour des comités d'opposants aux divers projets de méthaniseurs, partout en France.

Une claque à l'image de la filière

On se mit à citer Châteaulin comme exemple. À Commanda, où un agriculteur avait décidé de construire un méthaniseur dans sa ferme, non loin du lac du Drennec, château d'eau potable du Finistère. À Néant-sur-Yvel, en lisière de forêt de Paimpont (Morbihan) où certains s'opposaient au projet d'un fermier de la commune. Mais aussi plus loin, comme à Corcoué-sur-Logne, aux confins de la Loire-Atlantique et de la Vendée, contre un projet de méthaniseur "XXL", le plus grand de France.

Cet accident de Châteaulin fut une sacrée claque pour l'image de la filière méthanisation. Pourtant, sur le principe, la méthanisation a tout d'un procédé

écologique : transformer, grâce à l'action des micro-organismes, les déchets de l'agriculture (les bouses, certaines cultures intermédiaires), de l'agroalimentaire ou encore les tontes de pelouses municipales en gaz, électricité, chaleur, carburant : une bonne idée pour réduire l'usage des énergies fossiles et leur lot d'émissions de CO₂ détraquant le climat.

Mais évidemment, rien n'est si simple. Car ce procédé comporte des risques, que soulignent avec obstination les opposants. Il y a les potentiels accidents.

Odeurs et ammoniac

Il y a la crainte, aussi, qu'une part grandissante champs cultivés en France soient dédiés à la production d'énergie, et non plus de l'alimentation. Actuellement, la loi impose un plafond de 15 % maximum de cultures alimentaires pour approvisionner un méthaniseur.

Auprès des riverains, les tensions tournent aussi souvent autour des nuisances olfactives comme à Quimper où, en septembre 2017, un méthaniseur industriel a été mis en demeure, par les services de l'État, de faire cesser les émissions odorantes.

Et puis, il y a la pollution de l'air, à l'ammoniac notamment, liée à l'épandage de la matière issue de la méthanisation. La Bretagne est la première région émettrice de ce gaz, comme le prouvent [les chiffres publiés par Ouest France en avril 2020](#), confirmés par l'enquête [du média d'investigation Splann](#). Source de particules fines, sa forte concentration dans l'air menace la santé humaine.

Rapport du Sénat et arrêtés du gouvernement

Or, la méthanisation reste une solution soutenue par le gouvernement. Le Sénat a mené une mission d'information au printemps dernier, portant sur "La méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts". Un rapport devrait être publié cet automne.

Auditionnée par les sénateurs, à cette occasion, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a annoncé que des arrêtés étaient en cours d'élaboration, visant à davantage réglementer la pratique et prévenir les risques d'accident. Là encore, Châteaulin était dans tous les esprits. "Je le dis très clairement : certaines installations qui n'étaient pas exploitées avec suffisamment de rigueur ont nui à l'image de la méthanisation, a-t-elle déclaré. Nous devons donc mieux maîtriser les risques et les nuisances. Les incidents des dernières années le montrent bien : il y va de la protection de l'environnement, comme de l'acceptabilité des projets".

[Ouest-France](#) Flora CHAUVEAU. Modifié le 20/08/2021 à 07h25 Publié le 20/08/2021 à 06h30